

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie
et des Finances

Arrêté du 8 avril 2019

**relatif à l'habilitation de fonctionnaires de la police nationale affectés à la direction
départementale de la protection des populations de Seine-Saint-Denis**

NOR ECOC1909112A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 310-6-1, L. 321-3 et L. 450-1 ;

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 511-21 et L. 511-22 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 231-2 ;

Vu le décret n°2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les fonctionnaires de la police nationale, affectés à la direction départementale de la protection des populations de Seine-Saint-Denis, dont les noms figurent en annexe, sont habilités, dans l'exercice de leurs fonctions, à procéder aux contrôles, à rechercher et à constater les infractions et les manquements dans les conditions définies par les dispositions des codes susvisés.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *bulletin officiel* de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Fait le 8 avril 2019

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

Virginie BEAUMEUNIER

ANNEXE

Patrick JULLIEN, major

Yannick NUYTENS, brigadier

Damien ROYNETTE, major

Muriel VOILLOT, brigadier